



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 64652

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'excessive dépendance énergétique de la Martinique. Depuis 1997, la consommation énergétique de la Martinique n'a cessé de progresser. Aussi, le taux de dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur s'exacerbe à un point tel que l'énergie consommée provient à plus de 90 % de produits pétroliers importés. Véritable paradoxe pour la Martinique où il existe des sources d'énergie intarissables (renouvelables) telles que la géothermie marine, la biomasse/déchets et l'énergie solaire, toutes ces ressources à portée de main sont à ce jour exploitées de manière extrêmement marginale, ou inexploitées voire inexplorées. C'est dire le manque à gagner, notamment en termes d'économies. En outre, les gouvernements successifs n'ont cessé de raboter dans les économies vertes, permettant aux particuliers des départements d'outre-mer de miser sur une énergie renouvelable telle que l'énergie solaire. Or investir dans des systèmes visant l'autonomie énergétique est pourtant devenu une nécessité impérieuse, tant pour des raisons économiques, sanitaires que sociales. En effet, c'est la conclusion unanime émanant de l'incident qui s'est produit le mardi 1er juillet 2014, et au cours duquel l'explosion d'un poste électrique de EDF Martinique a plongé près de 180 000 foyers dans l'obscurité pendant plus de huit heures. Dans les foyers touchés, l'on pouvait compter des personnes malades ou handicapées, sous assistance respiratoire ou vivant dans un environnement médicalisé et ne disposant d'aucun système alternatif pour alimenter leur appareillage. Certaines ont été dans l'obligation de se rendre par leur propre moyen au centre hospitalier et parfois, au péril de leur vie. L'urgence de mettre en place un réel système permettant à la Martinique de ne pas dépendre d'une seule source d'énergie étant ici mise en exergue, il lui demande quelles mesures concrètes elle entend engager afin de garantir une réelle transition énergétique en Martinique.

Texte de la réponse

La loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que la Martinique fait l'objet d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) distincte co-élaborée entre la collectivité et l'État. L'objectif est de parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. La PPE est articulée autour des thèmes suivants : - la sécurité d'approvisionnement, - l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile, - le développement des énergies renouvelables et de récupération, - le développement équilibré des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction, - la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, - l'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins. Le taux de pénétration actuel des énergies renouvelables en Martinique est de l'ordre de 2 % dans le bouquet énergétique et de 7 % dans le mix électrique. La PPE Martinique doit identifier des mesures ambitieuses et un large éventail de projets à base d'énergie renouvelable afin d'avancer le plus rapidement vers l'autonomie énergétique prévue par la loi en 2030. La transition

énergétique et la croissance verte constituent un défi et une véritable chance pour les territoires ultramarins qui recèlent un formidable potentiel de déploiement des énergies renouvelables. Dès février 2015, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, a invité la Martinique à engager l'élaboration de la PPE sans attendre la promulgation de la loi de transition énergétique. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées et ont permis d'identifier un certain nombre de projets novateurs à base d'énergie renouvelable qui permettront de faire évoluer la structure du mix électrique martiniquais de manière significative et rapide. La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat attache une importance toute particulière à ce que le processus de co-élaboration de la PPE puisse être mené à son terme dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64652

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7971

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7978